

Message 2026/05 du Comité de direction à l'assemblée des délégués du 29 septembre 2026

Approbation de l'achat de la parcelle « B3 » du site AgriCo pour la construction de la STEP régionale EBBV

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les délégués,

Nous vous transmettons, par la présente, le message concernant l'achat de la parcelle « B3 » du site AgriCo pour construction de la STEP régionale.

1. Introduction

Les communes membres de l'EBBV et l'Etablissement cantonal de promotion foncière (ECPF) ont signé une convention en été 2023 stipulant que la parcelle « B3 » située dans le plan d'affectation cantonal AgriCo dans la commune de Saint-Aubin (dit « site AgriCo » par la suite) et propriété de l'ECPF, serait mise à disposition de l'EBBV pour la construction de la STEP régionale par le biais d'un droit de superficie (DDP) avec loyer annuel.

Durant l'année 2025, l'ECPF a approché l'EBBV avec la proposition de vendre cette parcelle nécessaire à la construction de la STEP régionale à l'EBBV en lieu et place du DDP.

Au vu de ce qui précède, et du prix de vente correct proposé, il est apparu que l'acquisition de cette parcelle B3 du site AgriCo représente une opportunité intéressante pour l'EBBV.

L'Assemblée des Délégués étant compétente pour décider de l'achat d'immeubles selon les statuts de l'EBBV (art. 13 al. 1 let. g), le Comité de direction soumet le présent objet aux délégués pour approbation.

2. Situation

La parcelle « B3 » (article 2290 sur le plan ci-dessous), d'une surface de 11 407 m², se situe en limite nord-est du site AgriCo, aux abords du Grand Fossé.

L'acte de vente prévoira que la parcelle soit octroyée libre de toute construction afin que les travaux de construction de la STEP régionale démarrent au plus vite.



Figure 1 : Implantation de la parcelle B3 dans le site AgriCo (image de gauche) et extrait du plan de situation de la parcelle¹ (objet 2290 dans l'image de droite)

3. Coût et financement

Le prix de vente convenu est fixé à CHF 200.-- HT/ m², soit CHF 2'281'400.--HT pour l'ensemble de la parcelle B3.

Ce prix est correct et cohérent pour du terrain dédié à usage d'utilité publique, malgré le fait que la parcelle est située en zone industrielle.

Un montant de CHF 2'400'000.--HT a été inscrit et prévu pour l'achat de cette parcelle dans le crédit d'investissement de réalisation STEP et Réseaux déjà validé par l'Assemblée des délégués (message 2026.03, Annexe 2 « Devis consolidé détaillé des travaux STEP », position « Achat terrain y.c. impôt foncier »).

¹ Extrait du plan du verbal dans le cadre des discussions pour le DDP pour la parcelle, Geosud, 2025

4. Conclusion

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS DE L'EBBV

- Vu le message n° 2026-05
- Vu le rapport de la Commission financière chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'autoriser le CoDir à effectuer l'achat de la parcelle « B3 » du site AgriCo à Saint-Aubin (FR), au prix de CHF 2'281'400 .—HT, frais de notaire non compris.

Accepté lors de la séance du CoDir du 20 août 2026.

Au nom du CoDir de l'EBBV

Le Président



Michel Verdon



La Secrétaire



Sylvie Baumann

Personne référente du Codir : Michel Verdon